



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/AC.4/2005/5
8 juin 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la promotion et de la protection
des droits de l'homme

Groupe de travail sur les populations autochtones

Vingt-troisième session

18-22 juillet 2005

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS DIVERSES

ÉTAT DES FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

**FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DES NATIONS UNIES
POUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES***

Note du secrétariat

La présente note contient les recommandations adoptées par le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones à sa dix-huitième session, tenue à Genève du 28 février au 4 mars 2005, recommandations qui ont été approuvées le 7 mars 2005, au nom du Secrétaire général, par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

* Les annexes III à VI sont distribuées dans la langue originale seulement.

Résumé

La dix-huitième session du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones s'est tenue à Genève du 28 février au 4 mars 2005. À la session, les cinq membres du Conseil ont examiné un total de 464 demandes recevables, au regard des critères de sélection des bénéficiaires adoptés par l'Assemblée générale; ils ont approuvé en tout 60 subventions, représentant un montant total d'environ 280 100 dollars des États-Unis, pour permettre à des représentants de communautés autochtones de participer à la quatrième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones (New York, 16-27 mai 2005), à la vingt-troisième session du Groupe de travail sur les populations autochtones (Genève, 18-22 juillet 2005), ainsi qu'à la prochaine session du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones si le mandat de ce groupe est prorogé.

On trouvera en annexe la liste des bénéficiaires et les groupes autochtones qu'ils représentent, ainsi qu'un tableau contenant les contributions versées et les contributions annoncées au Fonds.

Mandat du Fonds

1. L'Assemblée générale, convaincue que la création d'un fonds de contributions volontaires pour les populations autochtones constituerait un progrès important pour la promotion et la protection des droits de l'homme des populations autochtones à l'avenir, a créé le Fonds de contributions volontaires par sa résolution 40/131 du 13 décembre 1985. Le Fonds avait exclusivement pour objet d'aider des représentants de communautés autochtones et d'organisations de populations autochtones à participer aux débats du Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme en leur apportant une assistance financière provenant de contributions volontaires de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et d'autres entités privées ou publiques.
2. Par sa résolution 50/156 du 21 décembre 1995, l'Assemblée générale a élargi le mandat du Fonds en décidant qu'il servirait également à aider les représentants de collectivités locales et d'organisations de populations autochtones à participer aux débats du Groupe de travail intersessions à composition non limitée de la Commission des droits de l'homme chargé d'élaborer le projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, créé par la Commission par sa résolution 1995/32, que le Conseil économique et social a faite sienne le 25 juillet 1995.
3. Dans sa résolution 56/140 en date du 19 décembre 2001, l'Assemblée générale a encore étendu le mandat du Fonds en décidant qu'il devrait également servir à aider des représentants de communautés et d'organisations autochtones à assister, en qualité d'observateurs, aux sessions de l'Instance permanente sur les questions autochtones. Conformément à la résolution 2000/22 du Conseil portant création de l'Instance permanente en tant qu'organe subsidiaire du Conseil, cette instance est chargée d'examiner les questions autochtones relevant du mandat du Conseil en matière de développement économique et social, de culture, d'environnement, d'éducation, de santé et de droits de l'homme.

Mandat du Conseil d'administration

4. Le mandat du Conseil d'administration du Fonds, défini par l'Assemblée générale, est de donner au Secrétaire général des avis sur la gestion du Fonds, par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Le Conseil est composé de cinq membres ayant l'expérience voulue des questions touchant les populations autochtones et siégeant à titre individuel en tant qu'experts de l'Organisation des Nations Unies. Les membres du Conseil sont nommés par le Secrétaire général, agissant en consultation avec le Président en exercice de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, pour un mandat renouvelable de trois ans. Un membre au moins du Conseil doit représenter une organisation de populations autochtones largement reconnue.
5. Les cinq membres en exercice, dont le mandat vient à terme le 31 décembre 2005, sont eux-mêmes des experts autochtones; il s'agit de M. Lars Anders Baer (Saami), M. Nadir Bekirov (Tatar de Crimée), M. Ahmed Mahiou (Amazigh), M. José Carlos Morales Morales (Brunca) et M^{me} Victoria Tauli-Corpuz (Igorot).

Bénéficiaires

6. Les critères régissant la sélection des bénéficiaires ont été établis par l'Assemblée générale, la Commission des droits de l'homme ainsi que le Secrétaire général, conformément aux recommandations du Conseil d'administration du Fonds (voir l'annexe I).

Dix-huitième session du Conseil d'administration

7. La dix-huitième session du Conseil d'administration a eu lieu au Palais Wilson, à Genève, du 28 février au 4 mars 2005. Elle a été ouverte par M. Julian Burger, Coordonnateur du Groupe des peuples autochtones et des minorités. Dans sa déclaration d'ouverture, celui-ci a remercié les membres du Conseil d'administration de leur dévouement et de leur engagement à l'égard de la cause autochtone. Il a aussi appelé leur attention sur deux recommandations formulées récemment par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme à l'intention de la Commission des droits de l'homme, invitant celle-ci à envisager d'une part de renouveler le mandat du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et d'autre part de faire en sorte que le Haut-Commissariat puisse continuer d'apporter un soutien financier direct aux organisations autochtones pour les aider à exécuter des projets relatifs aux droits de l'homme, comme c'était le cas au titre du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la Décennie internationale des populations autochtones. L'un des moyens envisageables à cet effet serait d'élargir le mandat du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les populations autochtones.

8. Le Conseil a tenu huit séances privées. Il a examiné les renseignements rassemblés par le secrétariat concernant la mise en œuvre des recommandations qu'il avait adoptées à sa dix-septième session et la situation financière du Fonds, notamment les nouvelles contributions versées. Conformément au mandat du Fonds, tel que l'Assemblée générale l'a défini dans ses résolutions 40/131 du 13 décembre 1985, 50/156 du 21 décembre 1995 et 56/140 du 19 décembre 2001, le Conseil a examiné les demandes de subvention pour frais de voyage émanant de représentants d'organisations et de communautés autochtones qui souhaitent assister aux sessions de 2005 de l'Instance permanente, du Groupe de travail sur les populations autochtones et du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

9. Le premier jour de la session, le Conseil s'est entretenu avec M^{me} Mehr Khan Williams, Haut-Commissaire adjointe aux droits de l'homme, M. Julian Burger, M. Pablo Espiniella, assistant du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones, et M^{me} Maliina Abelsen, coordonnatrice du Programme de bourses en faveur des autochtones, des faits nouveaux intervenus dans le système des Nations Unies concernant des mandats qui présentent un intérêt pour le Fonds.

10. Le Conseil a également reçu des informations de M^{me} Mari Sandstrom, Chef par intérim du Service des relations extérieures et Chef du Groupe de la mobilisation des ressources, sur la stratégie de collecte de fonds du HCDH ainsi que sur la politique de «plafonds» qu'il applique en ce qui concerne l'Appel annuel. M^{me} Sandstrom a souligné qu'il importait, dans le cadre du processus budgétaire, de définir clairement et de justifier les besoins et objectifs du Fonds au regard des buts et priorités du HCDH et de faire en sorte que les activités du Fonds cadrent avec le programme du Haut-Commissariat en faveur des droits des peuples autochtones.

Mise en œuvre des recommandations adoptées à la dix-septième session, en 2004

11. Le Comité a noté avec satisfaction que toutes les recommandations qu'il avait adoptées à sa dix-septième session avaient été dûment appliquées.

Examen des nouvelles demandes de subvention

12. Conformément à la résolution 2004/15 de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme, le Conseil a été informé que le thème principal retenu pour 2005 par le Groupe de travail sur les populations autochtones était: «Les peuples autochtones et la protection des savoirs traditionnels». Le Conseil a de même été informé que le thème spécial de l'Instance permanente serait: «Objectifs du Millénaire pour le développement et peuples autochtones», l'accent devant être mis plus particulièrement sur les objectifs 1 et 2 du Millénaire pour le développement, à savoir «Éliminer la misère et la faim» et «Assurer l'éducation primaire pour tous». Le Conseil a tenu compte des éléments qui lui avaient été présentés pour sélectionner les bénéficiaires.

13. Le Conseil d'administration a examiné la situation financière du Fonds et la liste des contributions reçues des donateurs réguliers et des nouveaux donateurs depuis la dix-septième session, ainsi que le solde des comptes. Après déduction des provisions obligatoires pour couvrir les dépenses d'appui au programme (13 %) et la réserve de trésorerie (15 %), conformément aux règles financières de l'Organisation des Nations Unies, un montant de 310 732 dollars des États-Unis pouvait être utilisé.

14. Le Conseil d'administration a examiné:

a) Un total de 256 demandes recevables d'indemnités pour frais de voyage et de subsistance pour permettre à des représentants de communautés et d'organisations autochtones d'assister à la quatrième session de l'Instance permanente, qui se tiendra à New York du 16 au 27 mai 2005;

b) Un total de 193 demandes recevables d'indemnités pour frais de voyage et de subsistance pour permettre à des représentants de communautés et d'organisations autochtones d'assister à la vingt-troisième session du Groupe de travail sur les populations autochtones, qui se tiendra à Genève du 18 au 22 juillet 2005;

c) Un total de 15 demandes recevables d'indemnités pour frais de voyage et de subsistance pour permettre à des représentants de communautés et d'organisations autochtones d'assister à la prochaine session du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, qui se tiendra à Genève en septembre 2005 si la Commission des droits de l'homme décide de proroger le mandat de ce groupe.

Recommandations concernant les subventions

15. Après avoir examiné les demandes en fonction des critères de sélection établis par l'Assemblée générale, la Commission des droits de l'homme et le Secrétaire général sur les recommandations du Conseil d'administration, le Conseil a recommandé au Secrétaire général d'approuver l'octroi:

a) De 26 subventions, d'un montant total d'environ 136 900 dollars des États-Unis, pour permettre à des représentants de communautés et d'organisations autonomes de participer à la session de l'Instance permanente (voir l'annexe III);

b) De 25 subventions, d'un montant total d'environ 80 800 dollars des États-Unis, pour permettre à des représentants de communautés et d'organisations autochtones de participer à la session du Groupe de travail sur les populations autochtones (voir l'annexe IV);

c) De neuf subventions, d'un montant total d'environ 62 400 dollars des États-Unis, pour permettre à des représentants de communautés et d'organisations autochtones de participer à la session du Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (voir l'annexe V).

16. Le Conseil a décidé de retenir 10 autres bénéficiaires possibles qui pourraient assister à la session du Groupe de travail sur les populations autochtones, pour un montant total d'environ 33 000 dollars des États-Unis (voir l'annexe VI).

17. Le Conseil a fait ses recommandations en se fondant sur les estimations officielles du coût des voyages données par le Groupe des voyages du Haut-Commissariat.

18. Dans le cadre du processus de sélection, le Conseil a veillé à assurer autant que possible une représentation équilibrée des zones géographiques, des sexes et des âges.

Recommandations concernant l'Instance permanente

19. Le Conseil d'administration a décidé qu'il serait tenu compte, lors de l'examen de l'obligation de faire rapport imposée aux bénéficiaires du Fonds, de la recommandation formulée par les membres de l'Instance permanente à l'intention des représentants autochtones invitant ceux-ci à faire des déclarations communes, sous réserve qu'ils soient très actifs en ce qui concerne la mobilisation et l'établissement de contacts.

20. Le Conseil a accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat sur l'assistance fournie aux bénéficiaires de subventions de voyage afin de leur permettre de participer à la troisième session de l'Instance permanente et a recommandé qu'un rapport du même type soit établi en ce qui concerne la quatrième session.

21. Le Conseil a recommandé au Bureau de l'Instance permanente à sa quatrième session (2005) d'inviter la Présidente ou tout autre membre du Conseil qui se trouverait à New York pendant la session, ou le secrétariat du Fonds, à faire une déclaration sur l'accomplissement du mandat confié au Fonds par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/140 du 19 décembre 2001.

22. Le Conseil a recommandé que les membres du Conseil se trouvant à New York rencontrent les membres de l'Instance permanente à titre informel pour échanger des informations et s'entretenir avec les donateurs.

Autres recommandations

23. Le Conseil a recommandé au secrétariat d'étudier la possibilité de créer une base de données qui contiendrait des informations pertinentes sur les subventions et les bénéficiaires, y

compris des renseignements sur des groupes particuliers, les bénéficiaires eux-mêmes et les organisations respectives auxquelles ils appartiennent.

24. Le Conseil a recommandé que le secrétariat adresse une lettre à la Mission permanente des États-Unis auprès de l'Office des Nations Unies à Genève en vue de faciliter la délivrance de visas aux bénéficiaires pour leur permettre de participer à la session de l'Instance permanente qui se tiendra à New York.

25. Il conviendrait de planifier les voyages longtemps avant les réunions afin d'en réduire les frais.

26. Le Conseil, relevant qu'il était particulièrement difficile d'avoir accès à des informations sur certains groupes autochtones d'Afrique qui pourraient bénéficier de l'aide du Fonds, a recommandé, notamment, qu'il soit fait appel à la coopération du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, et d'autres organisations compétentes, pour identifier ces groupes et obtenir des renseignements précis à leur sujet.

27. Le secrétariat devrait continuer d'organiser des réunions d'information sur le Fonds à l'intention des représentants autochtones pendant les sessions des groupes de travail et de l'Instance permanente.

28. Le Bureau du Groupe de travail sur les populations autochtones devrait inviter de nouveau, à sa session de 2005, la Présidente ou tout autre membre du Conseil qui se trouverait à Genève pendant la session, ou le secrétariat du Fonds, à présenter le rapport du Secrétaire général sur le Fonds. Le Conseil a recommandé au Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de déclaration de faire de même.

29. Les membres du Conseil ont souligné la nécessité de s'employer activement à faire diffuser les formulaires de demande d'aide au titre du Fonds aussi largement que possible, en particulier dans les régions qui ont été jusqu'ici sous-représentées.

30. Le Conseil, prenant note de l'analyse faite par le secrétariat des réponses reçues des bénéficiaires sur l'incidence des subventions de voyage, a recommandé que l'on continue d'inviter les bénéficiaires à rendre compte des activités de suivi organisées à leur retour ainsi que de leur participation aux délibérations des groupes de travail ou de l'Instance permanente pour faire en sorte que les communautés tirent elles aussi profit de la participation de leur représentant aux réunions.

Plan de dépenses pour 2006

31. Le Conseil a révisé et approuvé le plan de dépenses du Fonds pour 2006; les dépenses envisagées s'élèvent à 560 100 dollars des États-Unis.

32. Le Conseil a réitéré sa préoccupation devant la diminution des fonds disponibles, qui apparaît également dans le plan de dépenses, et a estimé qu'il était nécessaire d'accroître le nombre de subventions pour qu'il revienne à son niveau antérieur. Le Conseil s'est aussi déclaré préoccupé de constater une grande différence entre le plan de dépenses qu'il a approuvé pour 2005 et les chiffres qui apparaissent dans l'Appel annuel du Haut-Commissariat. Il espère

que le prochain Appel annuel tiendra dûment compte du plan de dépenses qu'il a établi pour 2006.

Collecte de fonds

33. Le Conseil a tenu sa réunion annuelle avec les donateurs le 3 mars 2005. Ont participé à la réunion des représentants de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Guatemala, du Japon, du Mexique, de la Suède et de la Suisse. Le Conseil a remercié les donateurs de leurs contributions au Fonds.

34. Le représentant du Danemark a indiqué que son gouvernement verserait cette année une contribution du même ordre que celles des années précédentes, soit environ 50 000 dollars des États-Unis. Le Gouvernement danois souhaiterait que l'on accorde la priorité au financement de la participation de représentants autochtones aux réunions de l'Instance permanente. Le représentant du Mexique a exprimé l'appui de son gouvernement au Fonds, de même qu'à l'idée d'en élargir le champ d'application. Le représentant de l'Espagne a annoncé que son gouvernement envisageait de verser une contribution au Fonds.

35. Le Conseil a recommandé au Bureau de la Commission des droits de l'homme d'inviter de nouveau à sa prochaine session, en 2006, la Présidente ou tout autre membre du Conseil qui se trouverait à Genève pendant la session de la Commission, afin de présenter le rapport du Secrétaire général sur les travaux de la dix-neuvième session du Conseil et sur les activités et les besoins du Fonds ainsi que pour lancer un appel en faveur de nouvelles contributions.

Orientation future du Fonds

36. Les membres du Conseil d'administration ont souligné le rôle fondamental du Fonds et du Conseil, en tant qu'organe indépendant de l'ONU qui offre une assistance directe aux peuples autochtones et leur permet de participer aux réunions des Nations Unies qui sont d'une importance cruciale pour eux. Ils ont relevé que, maintenant, tous les membres du Conseil étaient eux-mêmes des représentants autochtones.

37. Eu égard à l'importance que revêt la fourniture d'une aide directe aux projets menés par les peuples autochtones dans le domaine des droits de l'homme, le Conseil a recommandé que le mandat du Fonds soit élargi afin qu'en plus de financer des subventions de voyage, le Fonds puisse soutenir financièrement des projets en faveur des droits de l'homme. Le Conseil a souligné la nécessité d'éviter tout double emploi avec d'autres fonds qui apportent une aide directe aux projets autochtones.

Dates de la dix-neuvième session et ordre du jour provisoire

38. Le Conseil d'administration a examiné et approuvé l'ordre du jour provisoire de sa dix-neuvième session. Comme le secrétariat devra être en mesure d'analyser les demandes de subvention pour assister à la cinquième session de l'Instance permanente reçues avant la date limite du 1^{er} octobre 2005, le Conseil a estimé que sa session annuelle de cinq jours devrait se tenir du 27 février au 3 mars 2006. Cela étant, il engage instamment les donateurs à apporter leurs contributions avant cette date.

Annexe I

CRITÈRES DE SÉLECTION DES BÉNÉFICIAIRES

1. Aux termes de la résolution 40/131 de l'Assemblée générale, seuls bénéficieront de l'assistance du Fonds les représentants des communautés autochtones et des organisations de populations autochtones:

- a) Qui sont considérés comme tels par le Conseil d'administration;
- b) Qui ne seraient pas, de l'avis du Conseil d'administration, en mesure d'assister aux sessions des groupes de travail ou de l'Instance permanente sans l'aide du Fonds;
- c) Qui seraient en mesure de contribuer à faire mieux connaître aux groupes de travail ou à l'Instance permanente les problèmes touchant les populations autochtones et qui permettraient d'assurer une large représentation géographique.

2. En outre, le Secrétaire général a approuvé les critères suivants sur la recommandation du Conseil d'administration:

- a) La subvention de voyage est accordée par le secrétariat à titre individuel. Une organisation ou un représentant ne peuvent demander qu'un autre bénéficiaire se substitue à eux sauf en cas de circonstances exceptionnelles, lorsque les délais le permettent et que le secrétariat a donné son accord;
- b) Les représentants et les organisations demandant une subvention doivent être des autochtones;
- c) Le Conseil d'administration n'examine pas la demande des candidats qui ne présentent pas une lettre d'appui signée par un dirigeant de leur organisation autochtone. Le Conseil n'examine pas les lettres signées par le candidat lui-même;
- d) Le Conseil d'administration n'examine la demande que de deux candidats par organisation;
- e) Les candidats sont priés de présenter les formulaires de demande et les lettres de recommandation dans l'une des langues de travail du secrétariat du Conseil d'administration (anglais, espagnol ou français); les demandes présentées dans d'autres langues ne seront pas examinées;
- f) Le Conseil d'administration choisit tant des représentants qui n'ont jamais participé à une session d'un groupe de travail ou de l'Instance que des représentants qui y ont déjà participé et seraient en mesure d'acquérir une compétence spécialisée et de renforcer le noyau de participants à un groupe de travail ou à l'Instance;
- g) Le Conseil d'administration encourage les communautés autochtones et les organisations de populations autochtones à prendre en considération l'équilibre entre les sexes et, si possible, à proposer la candidature d'une femme et d'un homme;

h) Le Conseil d'administration encourage les communautés autochtones et les organisations de populations autochtones à envisager de proposer de jeunes candidats;

i) Le Conseil d'administration encourage les anciens bénéficiaires du Programme de bourses en faveur des autochtones du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à demander des subventions pour représenter leur communauté ou organisation aux sessions des groupes de travail ou de l'Instance en envoyant des formulaires de demande dûment remplis et en répondant à tous les critères de sélection;

j) Les candidats sont priés d'indiquer les responsabilités qui leur reviennent dans leur organisation ou communauté;

k) Les candidats souhaitant participer à la session du Groupe de travail sur les populations autochtones sont priés de faire porter leurs déclarations sur le thème spécifique choisi pour la session;

l) La recommandation du Conseil en faveur de la participation d'un candidat à une session de l'Instance permanente n'exclut pas une autre recommandation en faveur de sa participation aux groupes de travail et vice-versa;

m) Le Conseil a confirmé qu'il continuera à donner la priorité aux candidats vivant dans leur propre communauté sur ceux qui vivent à l'étranger;

n) Le fait pour un bénéficiaire de ne pas participer intégralement à la session des groupes de travail ou de l'Instance aura une incidence négative sur les recommandations ultérieures concernant l'attribution d'une subvention.

3. Pour le Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones uniquement:

En vertu de la résolution 1995/32 de la Commission des droits de l'homme, seules pourront participer aux travaux des groupes de travail de la Commission des droits de l'homme les organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social ou autorisées à le faire par le Comité chargé des organisations non gouvernementales du Conseil.

4. Pour l'Instance permanente sur les questions autochtones uniquement:

Conformément à la résolution 2000/22 du Conseil, «... les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil peuvent participer en qualité d'observateurs; les organisations des populations autochtones peuvent également participer en qualité d'observateurs selon les modalités qui ont été retenues au Groupe de travail de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme sur les populations autochtones».

Aux termes de cette résolution, l'Instance permanente est chargée d'examiner les questions autochtones relevant du mandat du Conseil en matière de développement économique et social, de culture, d'environnement, d'éducation, de santé et de droits de l'homme. Les candidats doivent donc se référer à ces questions dans leurs déclarations.

Annexe II

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES

A. Contributions disponibles pour la dix-huitième session du Conseil d'administration (février/mars 2005)^a

Pays – ONG – Particulier	Montant (\$ É.-U.)	Date de versement	New York	Genève
Algérie	5 000	8 juin 2004	x	
	5 000	31 janvier 2005	x	
Canada	12 520	3 novembre 2004		x
Chili	1 000	6 août 2004		x
Estonie	12 715	23 décembre 2004		x
Finlande	34 898	24 septembre 2004		x
Norvège	43 617	1 ^{er} avril 2004		x
	23 924	15 décembre 2004		x
Nouvelle-Zélande	10 000	19 février 2004		x
Venezuela	15 000	3 novembre 2004		x
Donateurs privés	273	23 septembre 2004		x
	313	13 avril 2004		x
	409	7 septembre 2004		x
Total	164 669			

B. Contributions annoncées

Pays	Montant (\$ É.-U.)	Annonce faite à NY/GE	Monnaie locale	Date de l'annonce
Bolivie	1 000	NY		2-3 novembre 1999 ^b
Chili	5 000	NY		7-8 novembre 2001 ^c
Suède	6 803	GE		29 octobre 2004
Venezuela	5 000	NY		11 novembre 2004 ^d
Total \$ É.-U.	17 803			

^a D'après les reçus officiels disponibles au Haut-Commissariat.

^b Annonce faite lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement en 1999 à New York.

^c Annonce faite lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement en 2001 à New York.

^d Annonce faite lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement en 2004 à New York.

Annex III**BENEFICIARIES TO ATTEND THE FOURTH SESSION OF
THE PERMANENT FORUM ON INDIGENOUS ISSUES****(New York, 16-27 May 2005)****A. List of beneficiaries**

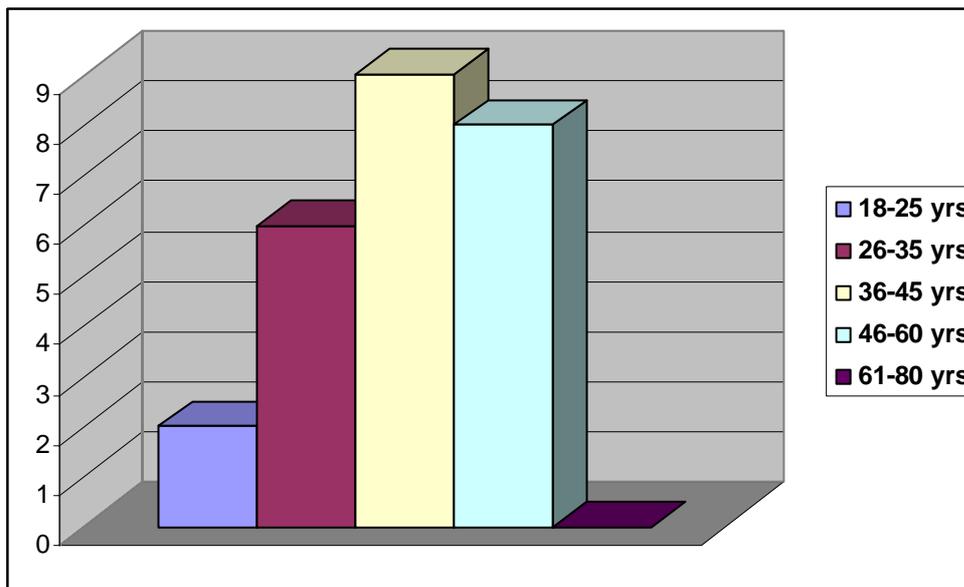
Name	Organization	Indigenous Populations Represented	City/State
Jumanda Gakelebone (m)	First people of the Kalahari-Kgei Kani Kwei	Gana	Ghanzi, Botswana
Jeannine Princia Tamboulas (f)	Mutualité des volontaires africains pour le développement en Centrafrique	Pygmy	Bangui, Central African Republic
Kapu Diwa Mutimanwa (m)	Ligue nationale des associations autochtones pygmées du Congo (LINAPYCO)	Batwa/Bambutu	Kinshasa, Democratic Republic of Congo
Jennifer Koinante (f)	Yaaku Peoples Association	Maasai	Nanyuigi, Kenya
Hassan Ouajbara (m)	Association Tamaynut Dcheira	Amazigh	Agadir, Morocco
Ahmed Alhassane (m)	ONG GASF	Touareg	Maradi, Niger
Juvenal Sebishwi (m)	Communauté des autochtones Rwandais (CAURWA)	Batwa Mutwa	Kigali, Rwanda
Sahra Abucar (f)	Benadiri Women Welfare Association	Benadiri	Mogadishu, Somalia
Moisés Gutierrez (m)	Taypi Ceqe	Aymara	La Paz, Bolivia
Azelene Inácio (f)	Warã Instituto Indígena Brasileiro	Kaingáng	Brasilia, Brazil
Sherry Lewis (f)	Native Women's Association of Canada	Mohawk	Ottawa, Canada
Nelly Ayenao Cotrena (f)	Organización Mapuche Consejo de Todas las Tierras	Mapuche	Lautaro, Chile
Marta Yolanda Agustín Morales (f)	Proyecto de Desarrollo Santiago (PRODESSA)	Maya Mam	San Marcos, Guatemala
Josefino Martinez Hernandez (m)	Comité de Solidaridad Triqui en el Area Metropolitana, A.C	Triqui	Oaxaca, Mexico
Samuel Carpintero (m)	Comarca Ngobe Bugle Cacique Regional de Nedrini	Ngobe Bugle	San Felix, Panama

Fernando Muñoz Hilario (m)	Comunidades Indígenas del Distrito de Iparía.	Shipibo- Conibo	Pucallpa, Peru
Robert Leslie Malezer (m)	Foundation for Aboriginal and Islander Research Action	Australian Aboriginal Peoples (Gubbi Gubbi Language Group)	Woolloongabba, Australia
Mrinal Kanti Tripura (m)	Parbatya Chattagram Jana Samhati Samiti (United Peoples Party)	Tripura (Jumma)	Rangamati, Bangladesh
Atina Gangmei (f)	Rongmei Luc Phuum (Rongmei Women Organization)	Rongmei Naga	Dimapur, India
Ferdinand Marisan (m)	Elsham Papua (Institute for human rights study and advocacy)	Biak	Jayapura, Indonesia
Om Gurung (m)	Nepal Federation of Indigenous Nationalities	Gurung	Kathmandu, Nepal
Joan Carling (f)	Cordillera peoples alliance	Kankanaey-Igorot	Baguid City, Philippines
Wai Linn (m)	Karenni Student Union	Karenni	Mae Hong Son, Thailand
Upaluk Poppel (f)	Inuit Circumpolar Youth Council (ICYC)	Inuit people	Nuussuaq, Greenland
Mikhail Todyshev (m)	Association of Indigenous Peoples of the North, Siberia & Far East of the Russian Federation (RAIPON)	Shor people	Moscow, Russian Federation
Snaver Kadyrov (m)	Mejlis of the Crimean Tatar people	Crimean Tatars	Crimea, Ukraine

B. Geographical and gender distribution of the beneficiaries

	Total	Female	Male
Africa	8	3	5
America	8	4	4
Asia-Pacific	7	2	5
Europe-Arctic	3	1	2
Grand total	26	10	16

C. Distribution of beneficiaries by age group



Annex IV

**BENEFICIARIES TO ATTEND THE TWENTY-THIRD SESSION
OF THE WORKING GROUP ON INDIGENOUS POPULATIONS**

(Geneva, 18-22 July 2005)

A. List of beneficiaries

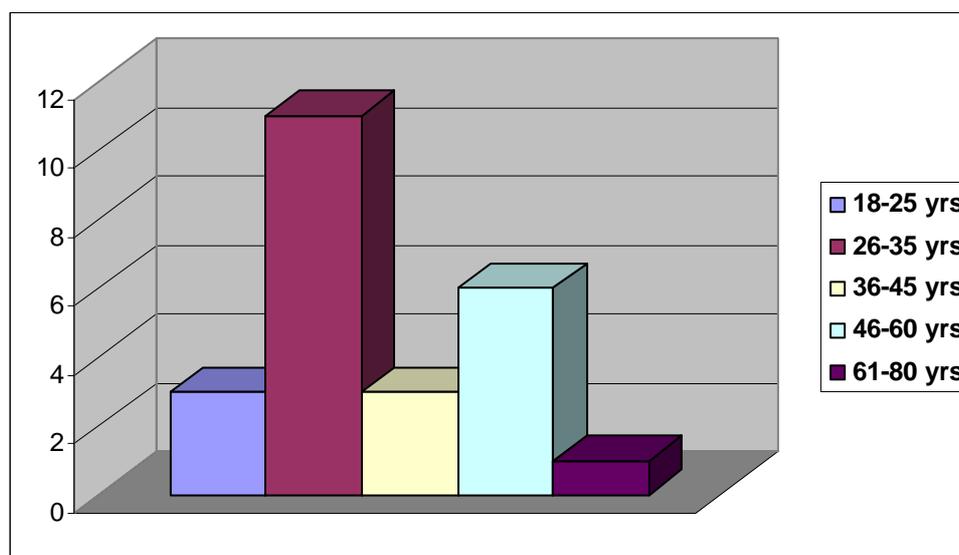
Name	Organization	Indigenous Populations Represented	City/State
Yamina Essaid (f)	Association Culturelle ATH Koudhia	Amazigh Berbere	Tizi Ouzou, Algeria
Charles Masabo (m)	Unissons-nous pour la promotion des Batwa (UNIPROBA)	Batwa	Bujumbura, Burundi
Hawe Bouba Hamman (f)	African indigenous women organization – Central African Network (AIWO-CAN)	Mbororo	Yaoundé, Cameroon
Martha Chakupewa (f)	Action chrétienne pour la promotion des défavorisées (ACPROD)	Pygmy Batwa	Sud Kivu, Democratic Republic of the Congo
Solomon Kiprugut Cherongos (m)	Cherangany Multipurpose Development Programme	Cherangany-Sengwer	Kapenguria, Kenya
Rokiatou Abdoussalam (f)	Tin Hinan	Touareg (Kel Tamachek)	Bamako, Mali
Dora Ogbo (f)	West Africa Coalition for Indigenous Peoples' Rights	Esan Tribe	Benin, Nigeria
Delaria Festus (f)	Working Group of Indigenous Minorities in Southern Africa (WIMSA)	Ikomani San	Western Cape, South Africa
Elisabeth Cristina Delgado (f)	Comunidad Indígena del Pueblo Tupi Guarani “Cacique Hipolito Yumbay”	Tupi Guarani	Buenos Aires, Argentina
Edilene Becerra Pajeú (f)	Comisión de Maestros Indígenas de Pernambuco (COPIPE)	Pueblo Truká	Pernambuco, Brazil
Clara María Sánchez Palacio (f)	AKUAIPA WAIMAKAT	Wayúu	Manaure, Colombia
Calixta Gabriel Xiquin (f)	Centro de aprendizaje Maya 51 (CAM)	Maya Kaqchikel	San José Poaquil, Guatemala
Noemí Gómez Bravo (f)	Servicios de Apoyo Intercultural A.C.	Mixe	Xochimilco, Mexico
Atencio López Martínez (m)	Centro de Desarrollo de Kuna Yala	Kuna	Ciudad de Panamá, Panama
Nila Vilca Vilca (f)	Federación Interdistrital de Campesinos Alpaqueros	Quechua	Puno, Peru
Goutam Kumar Chakm (m)	Parbaty Chattagram Jan Samhati Samitti (PCJSS)	Chakma	Rangamati, Bangladesh
Meenakshi Munda (f)	Mundari Literay Council	Munda	Ranchi, India

Name	Organization	Indigenous Populations Represented	City/State
Bahaludin (m)	Institution for Development of Rural and Indigenous Peoples (INDRAP)	Kulisusu	Kendari, Indonesia
Bandana Chamling Rai (f)	Kirat Chamling Language and Cultural Development Association	Kirat Chamling	Kathmandu, Nepal
Gope Utrane (f)	Conseil National pour les Droits du Peuple Autochtone (CNDPA)	Kanak	Wé Lifou, New Caledonia
Naheed Gul (f)	Rural Community Development Program	Chitrali	Peshawar, Pakistan
Fernando Mudai (m)	Piksalabukan Bansa Subanon (PBS)	Subanon	Pagadian City, Philippines
Maria Pogadaeva (f)	The Association of World Reindeer Herders	Evens	Tromso, Norway (Russian Federation)
Nadezhda Novik (f)	Krasnyarsk Regional Indigenous Information Center "Argish"	Keto	Krasnoyarsk, Russian Federation
Gulnara Abbasova (f)	Foundation for Research and Support of Indigenous Peoples of the Crimea	Crimean Tatars	Crimea, Ukraine

B. Geographical and gender distribution of the beneficiaries

	Total	Female	Male
Africa	8	6	2
America	7	6	1
Asia-Pacific	7	4	3
Europe-Arctic	3	3	0
Grand total	25	19	6

C. Distribution of beneficiaries by age group



Annex V

BENEFICIARIES TO ATTEND THE Next SESSION OF THE WORKING GROUP ON THE DRAFT UNITED NATIONS DECLARATION OF THE RIGHTS OF INDIGENOUS PEOPLES, IN THE CASE THE MANDATE OF THE WORKING GROUP WOULD BE EXTENDED

(Geneva, September 2005, TBC)

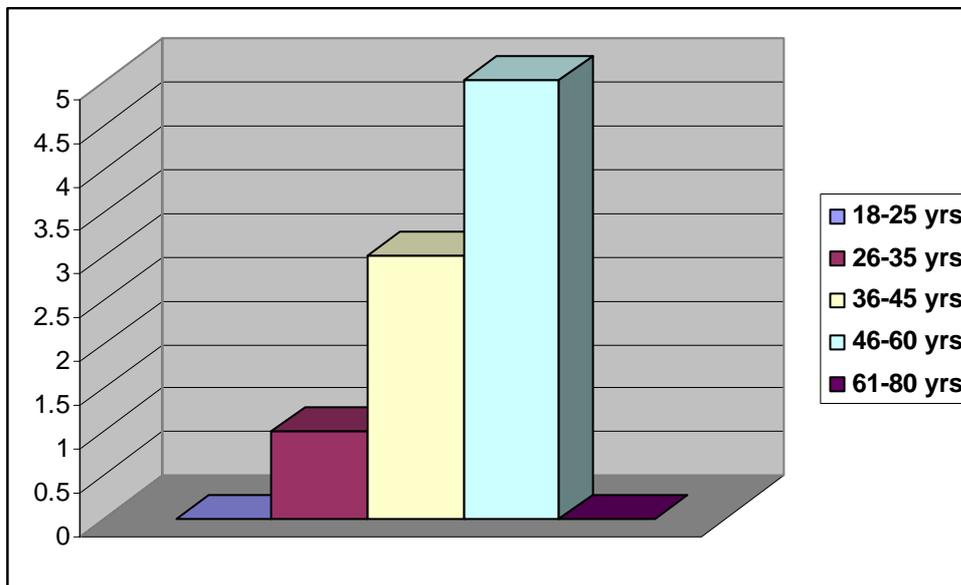
A. List of beneficiaries

Name	Organization	Indigenous Populations Represented	City/State
Mohamed Ikarbane (m)	Tamaynut (ANCAP)	Amazigh	Tizi Ouzou, Algeria
Mohammed Beddiaf (m)	Association Socioculturelle TAGAZT	Touareg	Djanet, Algeria
Vital Bambanze (m)	Unissons nous pour la promotion des Batwa (UNIPROBA)	Batwa	Bujumbura, Burundi
Fortunato Escobar (m)	Unión de Comunidades Indígenas Collasuyo (UNICIQO)	Aymara	Puno, Peru
Tomás Alarcón (m)	Comisión Jurídica para el Autodesarrollo de los Pueblos Originarios Andinos (CAPAJ)	Aymara	Tacna, Peru
Albert Deterville (m)	The Indigenous People Bethechilokono of Saint Lucia Governing Council (BGC).	Bethechilokono	Castries, Saint Lucia
	Caribbean Antilles Indigenous Peoples Caucus & the Diaspora (CAIPCD)		
Kripa Ram Rai Kirati (m)	Nepal Indigenous Development and Information Service Centre (NIPDISC)	Bantawa-Kirati	Bhojpur, Nepal
Rodion Sulyandziga (m)	Association of Indigenous Peoples of the North, Siberia & Far East of the Russian Federation (RAIPON)	Udege	Moscow, Russian Federation
Nadejda Petchenina (f)	The Association of the Shor Peoples	Shor	Kemerovsk, Russian Federation

B. Geographical and gender distribution of the beneficiaries

	Total	Female	Male
Africa	3	0	3
America	3	0	3
Asia-Pacific	1	0	1
Europe-Arctic	2	1	1
Grand total	9	1	8

C. Distribution of beneficiaries by age group



Annex VI

**CONTINGENCY LIST OF BENEFICIARIES TO ATTEND THE TWENTY-THIRD
SESSION OF THE WORKING GROUP ON INDIGENOUS POPULATIONS**

(Geneva, 18-22 July 2005)

Name	Organization	Indigenous Populations Represented	City/Country
Henriette M'Bioka (f)	Les amis de la nature/M'Bata	Pygmy	Bangui, Central African Republic
Lahcen Jgout (m)	Association Tamaynut	Amazigh	Irhalen-Dcheira, Morocco
Gertrude Nagimesi (f)	Women Environmental Conservation Project	Karamojong	Moroto, Uganda
M. Celeste Mckay (f)	Native Women's Association of Canada	Métis	Ottawa, Canada
Samuel Galo Añapa Chapiro (m)	Confederación de Nacionalidades y Pueblos Indígenas de la Costa Ecuatoriana (CONAICE)	Chachi	Esmeraldas, Ecuador
Deanne Deterville (f)	The Indigenous People (Bethechilokono) of Saint Lucia Governing Council, BGC and the Caribbean Antilles Indigenous Peoples Caucus & the Diaspora, CAIPCD	Bethechilokono	St. Lucia, Saint Lucia
Tony Khular (f)	Community Action and Research for Development	Lamkang	Manipur, India
Mary Ann Mateo Bayang (f)	Cordillera People's Alliance	Kankanaly-Igorot	Baguio City, Philippines
Francis Alfred (m)	Solomon Island Development Trust (NGO)	Tolo	Honiara, Solomon Island
Igor Hadjamberdiev (m)	Ittipak society of the Kyrgyzstan Republic/ of Indigenous Peoples Assembly of Kyrgyzstan	Uigur and Dugan in Central Asia	Bishkek, Kyrgyzstan Republic
